

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 25 FÉVRIER 2016

Le jeudi dix-sept février deux mil seize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 25 février deux mil seize à 19h00.

Le jeudi 25 février deux mil seize, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Myriam Balestrat, Christine Baulouet-Chaintré, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Jean-Louis Durand, René Gibault, Karine Hécho-Hamard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Alain Portron, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau,, Gérard Van Praet.

Absents représentés : M^{me} et M, Karine Dribault, (*Karine Hécho Hamard*), Christine Palomba (*Christine Baulouet-Chaintré*), Claudine Vaillant (*Myriam Balestrat*), Marcel Bell (*René Gibault*), Yohan Guérin (*Patrick Hérault*), Patrice Lalande (*Jean-Louis Ledoux*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance par 18 voix, Monsieur Jean-Louis Ledoux recueille 5 voix.

Installation de Monsieur Alain Portron, Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Éric Girard démissionnaire.

Monsieur René Gibault, Maire, procède à l'installation de Monsieur Alain Portron, conformément à l'article L.270 du Code Électoral.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Installation de Monsieur Alain Portron Conseiller Municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Éric Girard, Conseiller Municipal et 6^{ème} adjoint, a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal et de son mandat de 6^{ème} adjoint.

Madame la Préfète de la Vienne, dans un courrier reçu en Mairie le 11 février 2016, a accepté cette démission conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, lorsqu'un siège d'un conseiller municipal devient vacant, le candidat inscrit sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste.

Monsieur Alain Portron est donc régulièrement déclaré installé, le tableau du Conseil Municipal sera donc modifié.

Élection du 6^{ème} Adjoint en remplacement de Monsieur Éric Girard, 6^{ème} adjoint démissionnaire

Monsieur René Gibault, Maire, rappelle le contenu de la délibération N° 2014/19 qui détermine à six le nombre d'adjoints au Maire.

Il donne également lecture du courrier reçu en Mairie le 11 février 2016 de Madame Marie-Christine Dokhélar, Préfète de la Vienne, qui accepte cette démission.

Monsieur René Gibault demande qui est candidat au mandat de 6^{ème} adjoint.

Monsieur Bernard Jean et Madame Claudine Vaillant se portent candidat.

L'élection se déroule comme suit :

Monsieur René Gibault, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 6^{ème} adjoint, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Mesdames Andrée Blaison et Myriam Balestrat sont désignées assesseurs.

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

- Monsieur Bernard Jean	18 voix
- Madame Claudine Vaillant	5 voix

Monsieur Bernard Jean, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} adjoint.

Vu l'article L.2122-10, le 6^{ème} adjoint occupera dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur Jean-Louis Ledoux rappelle l'intervention de Monsieur Gérard Van-Praët lors du dernier Conseil Municipal et précise que cette élection vient entériner une promesse non tenue de Monsieur le Maire.

Monsieur René Gibault répond que cela n'engage que les propos de Monsieur Ledoux.

Monsieur Gérard Van-Praët stipule et rappelle qu'à la fin de son intervention lors du dernier Conseil Municipal le sujet était clos.

Monsieur Jean-Louis Ledoux ajoute qu'il cherche juste à comprendre.

<p style="text-align: center;">Élection du 6^{ème} Conseiller Communautaire en remplacement de Monsieur Éric Girard, démissionnaire</p>
--

Monsieur René Gibault, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Éric Girard, Conseiller Municipal et 6^{ème} adjoint et Conseiller Communautaire, a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal et de son mandat de 6^{ème} adjoint.

Madame la Préfète de la Vienne dans un courrier reçu en mairie le 11 février 2016 a accepté cette démission conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il y a donc lieu de d'élire un 6^{ème} conseiller communautaire.

Vu les articles L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire demande de procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Monsieur René Gibault, Maire, demande s'il y a des candidats au mandat de 6^{ème} Conseiller Communautaire.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- Monsieur Gérard Van-Praët
- Monsieur Jean-Louis Ledoux

Monsieur René Gibault, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 6^{ème} Conseiller Communautaire, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Mesdames Andrée Blaison et Myriam Balestrat sont désignées assesseurs.

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------------|---------|
| - Monsieur Gérard Van-Praët | 18 voix |
| - Monsieur Jean-Louis Ledoux | 5 voix |

Monsieur Gérard Van-Praët ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Conseiller Communautaire.

<p align="center">Désignation du représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège, en remplacement de Monsieur Éric Girard, démissionnaire</p>
--

Monsieur René Gibault, Maire, demande quels sont les candidats pour ce poste.

Sont candidates :

Madame Karine Vadier-Chauvineau et Madame Myriam Balestrat.

Le vote à main levée donne :

- 18 voix pour Madame Karine Vadier-Chauvineau
- 5 voix pour Madame Myriam Balestrat.

Madame Karine Vadier-Chauvineau est désignée pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Jean Monnet de Lusignan, en qualité de représentante de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.